

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY  
EN DATE DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026 A 20 HEURES 00**

SOMMAIRE :

1 – POINT « PETITES VILLES DE DEMAIN » PVD

2 – QUESTIONS D'ACTUALITE

3 – QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> avril à vingt heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de Mme. GREVIN Cécile, Maire, dans la maison des enfants, rue de la Poste à CONTY.

Etaient présents

GREVIN Cécile	DUPONT Tony
BOULANGER Héloïse	REMISSONNEL Amandine
HENNEBICQUE Martin	GRATPANCHE Justine
GAVOIS Sabine	CHABREDIER Guillaume
ESTIENNE Romain	DUBOIS Alison
BENLAHCEN Hatim	DENEUX Vincent
HEBERT Christophe	
DUVAL Philippe	
LOTTIN Barbara	
HARENT Céline	

Absente : DAUCHEZ Clémence a donné pouvoir à Romain ESTIENNE, RICARD Golvin a donné pouvoir GRATPANCHE Justine et Evelyne Clabault a donné pouvoir à Vincent Deneux.

Héloïse BOULANGER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

M. Deneux Vincent a souhaité que ces propos soit repris dans le compte-rendu. Madame la Maire ne remet pas en cause les propos comme demandé mais pour sa part elle n'a pas entendu la partie « *Sans remettre en cause le cadre réglementaire existant, il suggère qu'une réflexion pourrait être engagée à l'échelle de la commune afin d'évaluer les marges d'adaptation possibles, dans un souci d'équilibre entre exigences patrimoniales et réalités économiques des administrés.* ». Elle a demandé à la secrétaire de séance Mme Boulanger Héloïse qui n'a pas non plus entendu ses retours. Madame la Maire propose à M. Deneux Vincent d'échanger de nouveau sur le sujet abordé lors du prochain conseil municipal. M. Deneux Vincent accepte.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2026 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

## **I – POINT « PETITES VILLES DE DEMAIN » PVD:**

Mme Alice Richer-David retrace brièvement son parcours professionnel. Arrivée à Conty il y a trois ans en tant que chargée de projet pour le programme « Petites Villes de Demain » (PVD), elle présente ce soir le projet aux membres du conseil municipal.

Mme la Maire demande que la présentation se déroule sans interruption, en réservant les questions à la fin.

Mme Alice Richer-David remercie le conseil pour l'accueil et précise avoir condensé sa présentation. Elle invite les conseillers à choisir les thématiques qui les intéressent et à formuler leurs questions ou remarques à l'issue de l'exposé.

Mme Alice Richer-David explique que le programme « Petites Villes de Demain », porté par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), s'inscrit dans le cadre du plan de relance, notamment en matière de transition écologique et de résilience des territoires.

Il vise à accompagner et redynamiser environ 1 600 petites villes françaises, sélectionnées par l'État selon des critères spécifiques, en accélérant les transitions dans les territoires ruraux.

Des diaporamas sont diffusés et présentés par Mme Alice Richer-David détaillés comme tel :

### **Ce programme poursuit trois objectifs principaux :**

- améliorer les conditions de vie des habitants et renforcer les fonctionnalités des communes et de leur bassin de vie ;
- accompagner les collectivités dans leurs démarches de transition écologique, en tenant compte des spécificités locales ;
- permettre l'élaboration et la mise en œuvre de projets de territoire, à travers une stratégie globale et opérationnelle déployée sur la durée du mandat, jusqu'en 2026.

### **Les actions clés du programme « Petites Villes de Demain » sont les suivantes :**

- transformation et amélioration du parc de logements ;
- maintien et développement des services de santé et d'éducation ;
- encouragement des pratiques écologiques, incluant la mobilité douce et la gestion naturelle de l'eau ;
- valorisation du patrimoine bâti et naturel ;
- accès facilité au numérique pour les habitants ;
- maintien et développement des commerces et services de proximité.

### **Avantages du programme « Petites Villes de Demain » :**

- **Support en ingénierie** : un chef de projet est financé à 75 % par l'ANCT jusqu'à la fin du programme PVD1, laissant un reste à charge de 25 % pour les communes

concernées (Poix-de-Picardie et Conty), jusqu'en décembre 2026. Une information sur un éventuel PVD2 est attendue.

– **Accès privilégié aux partenaires financiers** : Banque des Territoires / Caisse des Dépôts, ANAH, ADEME, DRAC et ANCT.

– **Accès privilégié aux partenaires techniques et stratégiques** : DDTM80, CAUE, CEREMA, notamment sur des thématiques spécifiques telles que la mobilité douce.

**Une convention dite ORT** (Orientation Revalorisation du Territoire) a été signée faisant état des avantages et outils à mettre en place dont 5 grandes orientations se sont dessinées :

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat
- Maintenir et renforcer l'attractivité commerciale en centre-bourg
- Maintenir l'offre de service public
- Faciliter les projets à travers les dispositifs expérimentaux ou la simplification des procédures
- Maitriser le foncier.

**Avantages financiers du programme « Petites Villes de Demain » :**

– **Région** : soutien aux projets de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs labellisés, sous forme de subventions pour l'investissement, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville ou Petites Villes de Demain.

– **ANCT** : co-financement des études pré-opérationnelles et de certaines missions de maîtrise d'œuvre pour la requalification et la renaturation du centre-bourg.

– **Département** : fonds d'appui aux communes PVD pour l'investissement et les études (ce ne sont que si les travaux sont réalisés donc dans ce cas on peut réintégrer les études qui ont servi à définir les travaux), incluant des actions liées à la transition écologique.

– **Fonds Verts** : priorité accordée aux actions inscrites dans le cadre du CRTE et du programme d'État dont PVD, notamment pour les études liées à la transition écologique.

– **DETR/DSIL** : fléchés en priorité sur les actions CRTE et programme d'État dont PVD.

– **Banque des Territoires** : possibilité de financement via le prêt « renouvellement urbain » destiné aux projets PVD.

**Où en est le programme aujourd'hui ?**

1. Dialogue élus/cheffe de projet
2. mise en place d'une gouvernance locale
3. Phase de diagnostic
4. Définir les axes stratégiques
5. Réalisation de fiches action
6. Contractualisation : 12 juillet 2023 : Les élus ont dégagé des visions pour préparer la feuille de route à suivre dans une convention ORT.
7. Actuellement au stade suivi et évaluation : COPIL (comité de pilotage le 18 juin 2026 et en décembre 2026

**Récapitulatif depuis septembre 2022**

## **Mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » à l'échelle de la CC2SO :**

- **Comité de pilotage PVD** : création d'un comité de pilotage regroupant les élus et partenaires du territoire.
- **Diagnostic et analyse du territoire** : collecte et étude des données locales.
- **Ateliers et expertises** :
  - Atelier « Résilience » avec le CEREMA, destiné aux élus ;
  - Lecture de paysage avec le CAUE, ouverte aux élus et habitants ;
  - Avis des architectes-paysagistes du Conseil de l'État (ACE-PCE).
- **Groupes de travail thématiques avec les élus** :
  - Identité et attractivité ;
  - Économie et commerce ;
  - Services ;
  - Potentiel foncier.
- **Concertation avec les habitants et usagers** : questionnaires, permanences, cartes postales pour enfants, stand « Conty d'aujourd'hui et de demain », lecture de paysage, ateliers participatifs par quartier.
- **Concertation avec les commerçants et associations** : ateliers et questionnaires spécifiques.
- **Structures d'accueil du public** : réunions bimensuelles pour définir des projets « fil rouge », favorisant la création de liens entre les structures et le public fréquentant ces établissements.
- **Définition et mise en œuvre du projet de territoire PVD** :
  - Élaboration de la **vision globale du projet de territoire**.
  - Définition des **orientations stratégiques** à moyen et long terme.
  - Travail collaboratif impliquant l'ensemble des élus de l'ancien conseil municipal.
  - Définition et **priorisation des actions** à mettre en œuvre dans le cadre du programme.
  - Signature de la **convention ORT** par les maires des communes labellisées PVD, le président de la CC2SO et le préfet du département de la Somme, le 12 juillet 2023.

## **Les 5 grandes orientations retenues pour Conty :**

- Renforcer l'attractivité commerciale et des services du centre bourg pérenniser l'attractivité du centre bourg et valoriser l'existant.
- Diversifier, compléter et requalifier le parcours résidentiel
- Valoriser et promouvoir les richesses patrimoniales bâties et naturelles pour donner envie de s'arrêter, se balader et venir visiter tout en hiérarchisant les espaces majeurs de la ville et révéler leurs fonctions (scolarité, administration, commerces)
- Prendre soin de l'humain
- S'engager dans la transition écologique, énergétique et résilience territoriale afin de répondre aux enjeux du changement climatique

## **Avec 3 grandes visions prospectives :**

- Conty petite cité de caractère
- Conty « spot » sport nature

- Conty petite ville en transition

#### **La stratégie d'ensemble qui a découlée :**

- Renforcer la dynamique du cœur de ville autour du maillage d'espaces et d'équipements publics.
- La D920 un axe à végétaliser.
- La voie verte, un axe à intégrer à la dynamique centre-ville.
- De château à château, un axe patrimonial à affirmer.

#### **Le bureau d'étude avait défini 6 grandes thématiques pour aider les élus :**

Habitat, Activités économiques, Accessibilité/mobilité/connexions, Espaces public/patrimoine, Equipements/offre culturelle et de loisirs, Gestion eau/renaturation

Mme Alice Richer-David doit régulièrement rendre des rapports à l'ANCT via la DDTM80 avec l'outil GRIST avec état d'avancement et financements.

#### **Action réalisées :**

##### **1. Renforcer l'attractivité commerciale et des services du centre bourg pérenniser l'attractivité du centre bourg et valoriser l'existant.**

- Ne pas disperser l'attractivité commerciale en dehors du centre-bourg.
- **Convention ORT** signée en juillet 2023 :
  - Maintien et renforcement de l'attractivité commerciale en centre-bourg ;
  - Exemption d'autorisation d'exploitation commerciale pour les commerces s'implantant dans le périmètre ORT ;
  - Possibilité pour le préfet de suspendre, pendant trois ans, les nouveaux projets commerciaux hors du périmètre ORT.
- **Maintien de l'offre de service public** : obligation d'informer le maire et le président de l'EPCI six mois avant la fermeture d'un service public sur l'ensemble de la commune.
- Instauration d'un **droit de préemption commercial** en centre-bourg sur les locaux commerciaux et artisanaux (prévu en 2025).
- Demande en cours de modification du **PLUi** pour la protection linéaire commerciale.
- Réalisation d'une **étude globale urbaine** en 2024 pour la revitalisation commerciale.
- **Complément de l'offre de commerces et services** :
  - Compétence économique portée par la CC2SO, en lien avec le pôle Développement Territorial ;
  - Orientation des porteurs de projets commerciaux dans leurs démarches ;
  - Repositionnement de l'office de tourisme dans le cœur de bourg (ouvrage livré).
- **Promotion de l'éco-tourisme** : projet initial dans les marais suspendu, avec compétence économique portée par la CC2SO via le Service Tourisme.
- **Résorption des friches** : en cours de réalisation par un opérateur privé.
- **Densification des dents creuses** : concerne des parcelles privées, avec prise en compte des contraintes du PLUi.

- **Aménagement paysager** : planifié à travers l'étude urbaine PVD (2024), la mission d'AMO (2025) et la mission de maîtrise d'œuvre (2026).
- **Requalification de lieux de vie et d'échanges** (salle des fêtes) : intégrée dans l'étude urbaine PVD (2024), la mission d'AMO (2025), la mission de maîtrise d'œuvre (2026) et la mission AMO étude de programmation (en cours).
- **Encouragement de la ville connectée et transition numérique** :
  - Installation de la fibre par le Département (Somme Numérique) ;
  - Formations numériques à destination des seniors par la CC2SO ;
  - Accueil du bus « La Boussole » pour l'accompagnement numérique et renforcement de la communication via les services de la mairie.
- **Amélioration des connexions entre équipements et polarités commerciales** :
  - Travail de réflexion concernant un projet d'aménagement sur la mobilité douce avec le pôle mobilité de la CC2SO et les élus (2025) ;
  - Aménagement de chemins piétons en collaboration avec les étudiants de UniLaSalle.

## 2. Diversifier, compléter et requalifier le parcours résidentiel

- **Renforcement des programmes d'isolation et de rénovation de l'habitat** :
  - Communication active sur le PIG (Programme d'Intérêt Général) Habitat 2020-2025 de la CC2SO via flyers, articles dans LeMag, réseaux sociaux (Facebook Mairie), PanneauPocket et distribution dans les DIA ;
  - Fournir à la CC2SO des éléments pour améliorer le prochain PIG afin de demander à intégrer les caractéristiques de Conty (bâti ancien et site SPR) par exemple.
- **Promotion d'un habitat inclusif et participatif** :
  - Veille sur les AMI (Appels à Manifestation d'Intérêt) pour l'habitat participatif ;
  - Soumission d'un dossier non retenu ;
  - Étude de faisabilité pour un habitat participatif destiné aux aînés dans les anciens ateliers municipaux, jugée non réalisable.
- **Repérage du bâti dégradé** :
  - Déambulations et utilisation d'outils cartographiques avec les agents communaux et le service « Habitat » de la CC2SO ;
  - Analyse conjointe avec l'agent urbanisme et le secrétaire général : 169 logements identifiés.
- **Actions ciblées sur le bâti vacant** :
  - Organisation d'une opération porte-à-porte menée par M. le Maire et l'opérateur Page9 ;
  - Analyse des biens vacants via les données LOVAC ;
  - Envoi de courriers aux propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans afin de recueillir les raisons de la vacance.

### **3. Valoriser et promouvoir les richesses patrimoniales bâties et naturelles pour donner envie de s'arrêter, se balader et venir visiter tout en hiérarchisant les espaces majeurs de la ville et révéler leurs fonctions (scolarité, administration, commerces)**

#### **- Poursuivre les efforts de rénovation du patrimoine bâti**

- Restauration de l'Eglise Saint Antoine : Tranche 2, 3, 4 et 5
- Restauration de l'Eglise de Wailly (couverture)
- Valorisation de la mairie et des châteaux de Wailly et Luzières

#### **- Espace public**

- Caractériser/mettre en scène les entrées de ville et axes majeurs
- Valoriser les espaces publics (ponctuer, créer des séquences paysagères diversifiées)
- Mission AMO renaturation du centre bourg (A1, A2, A3)
- Marché public – mission maîtrise d'œuvre renaturation du centre bourg

#### **- Accompagner les particuliers privés dans la restauration**

- Maintien des permanences de l'opérateur Page9
- Maintien des permanences ABF

#### **- Accompagner les Commerçants dans leur rénovation de façades commerciales**

- Réflexion – mise en place d'une charte des terrasses, enseignes et devantures commerciales
- Lien avec la CC2SO – Développement Territorial => aides financières

#### **– Signalétique et parcours touristiques :**

- Développement de la signalétique pour les marais, bois, motte féodale, zones de pique-nique, chemins de randonnée, aires de camping-car, gîtes, restaurants et aires de jeux ;
- Installation de totems pour les itinéraires de randonnée (CD80) ;
- Création d'une boucle et d'un véritable tour de ville, intégrant le schéma de mobilité douce et le parcours fresque.

#### **– Valorisation des marais :**

- Réflexion de mise en place d'un plan de gestion pour la mesure compensatoire dans les marais ;
- Réflexion concernant l'élaboration du premier Atlas de la biodiversité ;
- Projet d'Aire Terrestre Éducative en lien avec l'OFB (Office Français de la Biodiversité).

#### **– Valorisation du bois et de la trame verte :**

- Réflexion sur un plan de gestion du bois ;
- Réflexion de mise en valeur de la Coulée verte et de la Trame Verte et Bleue, en lien avec le schéma mobilité douce.

#### **– Jardins communaux et espaces partagés :**

- Réflexion sur la valorisation des jardins communaux par un plan de gestion et d'entretien ;
- Développement d'un jardin partagé intergénérationnel en lien avec les structures accueillant du public ;
- Organisation d'événements éphémères à la belle saison, comme la Fête de la Nature prévue le 20 mai 2026.

#### **4. Prendre soin de l'humain**

– **Encourager la bienveillance et la participation citoyenne :**

- Organisation d'ateliers de « participation citoyenne » et de rencontres avec les élus.

– **Renforcer le lien social et intergénérationnel :**

- Création d'un groupe de travail regroupant les structures accueillant du public, de la petite enfance aux seniors (crèche, RPE, écoles primaires, collège, MFR, périscolaire, médiathèque, AVS, Ehpad Saint-Antoine) ;

- Projets participatifs : « Adopte un arbre » (2023/2024), fresques parcours (2024/2025), jardin partagé (2025/2026, inauguration prévue mai 2026).

– **Favoriser l'épanouissement et le bien-être :**

- Requalification d'un lieu de vie et d'échanges (Salle des fêtes), avec mission AMO étude de programmation en cours.

– **Maintenir et développer les services :**

- Caserne SDIS, pôle culturel / café culture, aires de jeux dans les différents cœurs de hameaux ;

- Aire multi-activités suspendue pour le moment.

– **Protéger et sécuriser :**

- Réflexion sur la formalisation d'un cœur de ville plus homogène et réduction de la vitesse ;

- Vidéoprotection et actions de sécurité routière.

#### **5. S'engager dans la transition écologique, énergétique et résilience territoriale afin de répondre aux enjeux du changement climatique**

– **Éco-énergie et éclairage public :**

- Modernisation de l'éclairage public avec des LED ;

- Extinction de l'éclairage public la nuit pour économiser l'énergie.

– **Accompagnement des événements responsables et initiatives durables :**

- Lancement du premier composteur porté et financé par TRINOVAL.

- Gestion et tri des déchets lors des événements organisés sur la commune ;

- Encouragement des initiatives pédagogiques, notamment la végétalisation des cours d'école avec la plantation de cinq arbres ;

- Participation des agents techniques au jardin partagé.

– **Entretien et aménagement durable des espaces :**

- Désimperméabilisation des sols, notamment sur les zones de stationnement ;

- Formalisation d'un cœur de ville plus végétal pour réduire les îlots de chaleur.

– **Maintien et accueil de la biodiversité :**

- Installation d'hôtels à insectes et autres aménagements favorisant la biodiversité communale.

Mme Alice Richer-David précise que la convention ORT est consultable sur les sites internet de la mairie et de la communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO)

A l'issue de la présentation, les élus sont invités à poser leurs questions :

M. Vincent Deneux s'interroge sur le coût global pour la commune de Conty. Il est précisé que celui-ci dépendra des décisions prises quant à la poursuite des projets. À ce stade, les actions engagées bénéficient d'un financement à hauteur de 80 % de subventions, laissant un reste à charge de 20 % pour la commune. À ce jour, les dépenses concernent principalement la phase d'études, qui sont généralement supportée par la commune. Alice Richer-David répond qu'à aujourd'hui le reste à charge représente ainsi 20 % d'un montant d'environ 160 000 €.

M. Martin Hennebicque souligne qu'il s'agit d'une réelle opportunité pour la commune de bénéficier de ce type de programme. Il estime que les actions engagées constituent des étapes importantes pour se projeter dans l'avenir, notamment au regard des impacts à venir. Ce programme offre, selon lui, l'occasion de prendre du recul et représente une véritable chance pour Conty, notamment en comparaison avec d'autres communes.

M. Vincent Deneux indique ne pas partager cet avis. Il considère notamment que le composteur ne présente pas d'utilité et ne sera pas utilisé à Conty. Il précise ne pas remettre en cause la qualité de la présentation, mais indique devoir approfondir le dossier afin de pouvoir formuler des arguments en réponse. Il s'exprime également, en tant que citoyen, sur la communication qui a été faite autour de ce sujet.

Mme Héloïse Boulanger rappelle que le dispositif a fait l'objet d'une communication importante, évoquant un possible manque d'attention du public.

M. Vincent Deneux conteste ce point de vue et estime que la campagne relative au programme PVD n'a pas été suffisamment communiquée. Il considère que le projet a fait l'objet d'une communication insuffisante et inadaptée, au regard des retours de terrain durant la campagne des municipales. Il exprime par ailleurs des réserves quant à la dimension écologique mise en avant.

M. Martin Hennebicque rappelle que le programme ne se limite pas à un aspect écologique et comprend d'autres projets. Il souligne également que celui-ci bénéficie d'un financement à hauteur de 80 %, et interroge, en conséquence, la position consistant à ne pas engager d'actions.

M. Vincent Deneux indique qu'il conviendrait, selon lui, d'envisager d'autres actions.

Mme Alice Richer-David sollicite des précisions sur les attentes de M. Vincent Deneux en matière de communication et invite à remonter des propositions constructives qui pourraient selon lui être prises en considération.

M. Vincent Deneux indique s'exprimer à titre personnel.

Mme Justine Gratpanche demande s'il s'agit d'une simple présentation ou si une décision doit être prise lors de cette séance. Madame la Maire précise qu'il s'agit unique-

ment d'une présentation et que des réunions de travail seront organisées ultérieurement afin d'échanger sur le programme et les projets. Elle précise que, concernant Trinoval et les composteurs, le coût est nul pour la commune et que la mise à disposition de solutions de tri constitue une obligation réglementaire de l'État.

Madame la Maire indique que les questions portant sur les sujets abordés peuvent être posées, sans pour autant ouvrir de débat à ce stade.

Mme Alice Richer-David indique s'être rendue sur le marché afin de recueillir des avis. Elle précise qu'un formulaire, à la fois en ligne et en version papier, a été mis en place pour permettre une participation la plus inclusive possible. Si le nombre de retours reste limité, il demeure toutefois supérieur à la moyenne habituellement constatée en matière de participation citoyenne.

Mme Justine Gratpanche s'interroge, au regard de la présentation, sur le caractère engagé des actions et sur la nécessité de se prononcer sur d'autres projets.

Mme Sabine Gavois demande des précisions sur la notion d'actions « engagées », notamment pour savoir si celles-ci sont déjà lancées ou simplement à l'étude. Il est répondu que, pour l'ensemble des points de l'outil de suivi de projet GRIST, il s'agit majoritairement de phases d'étude, à l'exception du dernier point.

Mme Justine Gratpanche s'interroge sur l'obligation d'aller au terme d'une étude une fois celle-ci engagée. Il est précisé qu'il est possible d'interrompre le processus à chaque phase, mais que cela entraîne un coût pour la collectivité.

M. Hatim Benlahcen souligne qu'au-delà de la charge financière, ce programme constitue une forme de protection et représente une opportunité pour la commune, notamment pour les projets mobilisant de nombreux professionnels de santé et les commerçants de Conty. Il ajoute que la communication autour de ce programme contribue à renforcer l'attractivité et la fidélisation.

Madame la Maire indique que les échanges se poursuivront avec Mme Alice Richer-David, les prochaines étapes portant sur la préparation budgétaire et l'identification des projets pouvant être réalisés ou éventuellement complétés.

M. Vincent Deneux estime enfin qu'il est pertinent d'analyser en détail les tenants et aboutissants du programme avant toute prise de décision et attend l'élaboration du budget.

## **II – QUESTIONS D'ACTUALITE :**

Madame la Maire rappelle que les élus vont prochainement assurer des permanences physiques. Celles-ci débiteront progressivement pour certains adjoints dès cette semaine, puis seront pleinement effectives pour l'ensemble des élus à compter de la semaine prochaine.

- Madame la Maire : Mardi de 18h à 19h
- Héloïse Boulanger : Lundi de 18h à 19h
- Martin Hennebicque : Samedi de 10h à 11h
- Sabine Gavois : Samedi de 10h à 11h
- Romain Estienne : Samedi de 09h à 10h
- Hatim Benlahcen : 1<sup>er</sup> mardi du mois de 18h à 19h à la mairie de Wailly.

Madame la Maire ajoute qu'une communication a été réalisée concernant une fuite sur le réseau d'eau à Wailly. Il est toutefois signalé des difficultés d'intervention du prestataire, ainsi qu'un problème de débit. Le syndicat a procédé à une purge du réseau, entraînant temporairement une coloration blanchâtre de l'eau.

Qu'une fuite importante est également survenue rue de la Gare, au niveau de l'arrêt de bus, le vendredi soir précédent. En raison de difficultés d'accessibilité, l'intervention a été différée, mais la fuite a été résorbée dès le lendemain. Des élus se sont rendus sur place et ont procédé à une distribution d'eau, prise en charge par le prestataire, qui dispose encore de stocks de palettes.

Elle ajoute que concernant les travaux de l'église, une réunion de chantier est organisée chaque mois. Le chantier se situe actuellement en phase 4, correspondant à la taille des pierres en atelier. Dans les prochaines semaines, les pierres seront posées sur la partie basse de l'édifice. À l'intérieur de l'église, les voûtes ont été refaites et sont actuellement en phase de séchage.

Enfin, s'agissant de la caserne de pompiers, les travaux devraient débuter prochainement.

Mme Justine Gratpanche s'interroge, dans le cadre des travaux de l'église, sur la situation des passages piétons dont le marquage est actuellement effacé, et demande s'il est prévu de les refaire. Madame la Maire indique que l'arrivée prochaine des pierres empiétera sur cette zone.

Mme Justine Gratpanche estime que la sécurité n'est pas suffisamment prise en compte, soulignant les risques liés à la circulation automobile et à l'ensoleillement. Elle précise que les artisans constatent eux-mêmes l'arrivée des enfants de l'école. Madame la Maire indique que ces éléments ont été rappelés aux intervenants, qui devront faire preuve de vigilance. Il ajoute que l'adjudant de gendarmerie, présent le matin même, s'est engagé à effectuer des passages inopinés, tout comme l'ASVP.

Mme Justine Gratpanche souligne la présence de plusieurs camions d'artisans et souhaite constater une amélioration de la situation d'ici la fin du mois d'avril, lors de la reprise scolaire. Elle s'interroge sur le coût et la responsabilité liés à la réfection du passage piéton, compte tenu de la présence d'enfants âgés de 3 à 10 ans. Madame la Maire évoque également la nécessité de faire cesser les stationnements inadaptés et de sensibiliser les parents aux abords de l'école.

Mme Céline Harent demande s'il n'existe qu'une seule entrée pour l'école. Mme Justine Gratpanche précise que l'entrée principale a été privilégiée et qu'aucun accident

n'a été constaté à ce jour. Mme Céline Harent s'interroge, dans le cadre du plan Vigipirate, sur la possibilité de fermer une entrée et de privilégier la rue Caroline Follet. Il est répondu que cette voie est réservée aux bus et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, et que certains parents ne respectent pas les consignes de l'établissement.

Mme Sabine Gavois estime que la seule solution serait de prendre un arrêté visant à fermer l'accès côté rue de l'église. Mme Justine Gratpanche évoque une situation jugée dangereuse, relayant notamment une expérience récente, et s'interroge sur l'accessibilité pour les services de secours.

M. Martin Hennebicque propose de faire les entrées par la rue Caroline Follet, ce qui lui semble plus sécurisant. Mme Sabine Gavois souligne également la nécessité d'anticiper la phase 5 des travaux, relative au parvis de l'église, et d'envisager la fermeture de cette entrée.

Madame la Maire considère que la solution pourrait être, comme durant la période Covid, de limiter temporairement les accès à une seule entrée pendant les travaux. Madame Sabine Gavois suggère de profiter des vacances scolaires pour mettre en place cette organisation et de limiter également le stationnement sur la zone. Il est toutefois rappelé la nécessité de concertation avec la direction de l'école, notamment en perspective de la phase 5.

Mme Héloïse Boulanger indique qu'un dispositif similaire a déjà été mis en place, avec notamment une écluse, et souligne l'importance d'anticiper. À la demande de Mme Céline Harent, elle précise qu'une écluse consiste en un aménagement matérialisé par des plots permettant de sécuriser les flux.

M. Vincent Deneux indique que des problématiques similaires existent également à l'entrée de l'école publique. Mme Justine Gratpanche rappelle que la circulation y est déjà interdite.

M. Martin Hennebicque s'interroge sur la possibilité de regrouper les livraisons pour le chantier de l'église. Mme Sabine Gavois estime cela difficilement réalisable et précise que limiter les zones de stockage pourrait entraîner une augmentation du nombre de livraisons et, par conséquent, des coûts. Elle souligne que la zone concernée est contrainte et ne peut être étendue.

Madame la Maire évoque la possibilité d'organiser les entrées par niveaux, tout en s'interrogeant sur la gestion des fratries.

Elle indique qu'elle prendra contact avec le président de l'OGEC, la directrice de l'établissement ainsi que la présidente de l'association des parents d'élèves, afin de rechercher une solution concertée et d'anticiper la phase 5 des travaux.

M. Vincent Deneux suggère la présence d'agents municipaux pour encadrer les flux. Madame la Maire précise que ces derniers ne sont pas habilités à assurer cette mis-

sion. Mme Amandine Rémissonnel rappelle que les gendarmes ne peuvent être présents en permanence. M. Martin Hennebicque évoque l'exemple d'une commune voisine disposant d'une personne dédiée, M. Hatim Benlahcen précisant que celle-ci est habilitée et assure également d'autres missions au sein de l'école.

Mme Héloïse Boulanger souligne que les difficultés sont en partie liées au stationnement des parents et estime qu'un recours à la verbalisation pourrait être nécessaire. Mme Amandine Rémissonnel demande si l'ASVP pourrait intervenir davantage ; il est indiqué que cela est prévu dans les prochains jours.

Mme Justine Gratpanche indique avoir sensibilisé la direction de l'établissement à l'utilisation du parking de la maison de retraite.

Madame la Maire confirme qu'une concertation sera engagée avec les différents acteurs concernés afin de définir une organisation adaptée et d'intégrer les contraintes liées à la phase 5 des travaux.

### **III – QUESTIONS DIVERSES :**

Mme Sabine Gavois indique une information à vérifier concernant des travaux au Crédit Agricole. Certains habitants craignant la suppression du distributeur de billets. Madame la Maire précise qu'une réponse a été apportée dans l'après-midi : des commerçants ont été sollicités pour assurer ce service, mais n'ont pas donné suite. Il sera donc nécessaire de se rendre à Loeuilly pour les retraits, au bureau de tabac.

M. Estienne Romain indique qu'à Poix, lors de travaux à la Caisse d'Épargne, un distributeur provisoire de type Algeco avait été installé.

M. Philippe Duval signale la présence de tags sur le transformateur EDF situé route de Tilloy.

Mme Amandine Remissonnel fait état de dépôts d'objets plastiques devant les conteneurs en début de semaine et suggère la mise en place d'une nouvelle communication via Panneau Pocket. M. Vincent Deneux évoque la possibilité de verbaliser. Madame la Maire souligne la nécessité d'identifier les auteurs au préalable.

Mme Alison Dubois s'interroge sur l'autorisation des places de stationnement pour personnes handicapées, indiquant qu'une personne y appose des papiers. Madame la Maire répond que ces places ne sont toujours pas officiellement autorisées. Mme Sabine Gavois précise que pour être réglementaires, elles doivent être matérialisées par un marquage au sol bleu, élargi, accompagné d'un pictogramme et d'une signalisation verticale. En l'état, une personne en situation de handicap est contrainte de se stationner plus loin. Il est indiqué que, dans les prochaines semaines, les emplacements seront repris sur l'existant.

Madame la Maire indique, pour l'avoir vécu rue Basse Lombardie, que des échanges verbaux tendus surviennent régulièrement, certains usagers ne tenant pas compte des remarques, y compris lorsqu'il est fait référence à l'ASVP.

Madame la Maire invite enfin les élus à se rendre à l'exposition artistique organisée à la médiathèque, ainsi qu'au concert des collégiens prévu le lendemain à 18h30.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h12.

## **LEXIQUE ANAGRAMMES**

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

**ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat (établissement public)

**ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

**CAUE / CAUE 80** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme. Association départementale.

**CEREMA** : Centre d'étude et d'Expertise sur le Risques de l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement. Etablissement public climat et territoire de demain.

**DDTM80** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles

**PVD** : Petites Villes de Demain

**ORT** : Opération Revalorisation du Territoire

**AMO** : Assistance à maîtrise d'ouvrage

**MO** : Maîtrise d'Oeuvre

**PLUi** : Plan Locale d'Urbanisme Intercommunal

**AVAP** : Aire de Valorisation Architecturale et Paysagère régit par le règlement **SPR** : Site Patrimonial Remarquable

**PIG Habitat**: Programme d'Intérêt Général Habitat (dans le cadre du PIG Habitat de la CC2SO jusqu'à décembre 2025)

**DIA** : Déclaration d'Intention d'Aliéner.

**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt

**Page 9** : Opérateur sélectionné par le PIG Habitat

**LOVAC** : Nom du programme créée dans le cadre du plan national de lutte contre les logements vacants.

**CD 80** : Conseil Départemental de la Somme

**OFB** : Office Français de la Biodiversité

**RPE** : Relais Petite Enfance

**AVS** : Ateliers du Val de Selle

**MFR** : Maison Familiale et Rurale

**SDIS** : Service Départemental Incendie Secours